

Le financement des projets sera assuré par la Ligne française à partir de 100.000 € jusqu'à 2 M€ sans excéder 60% du financement externe total. Le reliquat du financement sera assuré par un crédit bancaire.

Les projets relevant des secteurs agricole et agroalimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique pourront bénéficier d'un financement allant jusqu'à 3 M€ et couvrant 75% du montant total du projet.

Le crédit octroyé sur les ressources de la ligne française est accordé à un taux de 2% l'an hors TVA en dirhams. Le taux de la part du crédit bancaire est librement négociable.

La ligne de crédit française vient compléter les accords de coopération signés le 13 avril 2015 entre les deux gouvernements français et marocain qui visent à renforcer les ressources financières du Fonds de garantie PME de la Caisse Centrale de Garantie mis en place en 2009 par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Les ressources du Fonds de garantie français en faveur du Maroc et celles du Fonds de garantie de la restructuration financière, doté par la France, ont ainsi été reversées dans le Fonds de garantie PME afin d'en augmenter les capacités pour un meilleur financement des entreprises marocaines.

A propos de la Caisse Centrale de Garantie :

La Caisse Centrale de Garantie (CCG), organisme de place créée en 1949, est un établissement public et établissement de crédit assimilé. Elle est chargée d'une mission d'intérêt général qui consiste, entre autres, à partager les risques avec le secteur financier dans son activité de financement de la TPME. Son intervention s'effectue à travers, notamment, la garantie, le cofinancement et le financement du haut du bilan.

Acteur unique depuis 2009 du système national de la garantie institutionnelle dans lequel l'Etat marocain joue un rôle central, la CCG met à la disposition du secteur financier une offre- produits riche et diversifiée qui épouse les besoins qu'expriment les TPME tout au long de leur cycle de vie.

<http://www.ccg.ma>